

la charte



MAIRIE DE SAINT-SAUVANT



de SAINT SAUVANT



Habitants de la commune de Saint-Sauvant, nous disposons pour la plupart d'un jardin privatif dont le végétal et le fleurissement peut s'étendre sur l'espace public de la rue.

Celle-ci constitue un espace commun apte à recevoir l'attention de chacun en termes de jardinage et de fleurissement. Elle doit ainsi contribuer à la qualité de notre cadre de vie et être accueillante pour nos hôtes, promeneurs et visiteurs de passage.

L'objet de la présente charte vise à favoriser une action collective et volontaire, un jardinage de divers lieux du village dans un esprit convivial et éco-citoyen.

Habitant de Saint-Sauvant, je m'engage à :

- **Contribuer au fleurissement** des rues du village en accord avec le Foyer Rural, à travers une diversité végétale (plantes grimpantes, couvre-sol, vivaces...)
- **Soigner et entretenir** les plantes qui embellissent les pieds de façade, muret et palissades, notamment autour de mon habitation (arrosage régulier en période de sécheresse, taille, désherbage et soins divers sans pesticide...)
- **Favoriser la biodiversité et la vie des insectes pollinisateurs** (semis de plantes mellifères...)
- **Partager mes connaissances, mes réussites ainsi que mes difficultés** avec les acteurs de « Saint-Sauvant Mon village Jardin »,
- **Echanger mes graines et mes plantes** avec mes voisins et les habitants en général
- **Prendre en compte la sécurité des usagers** de la rue à travers une gestion adaptée du végétal notamment au droit de ma façade sur rue (débordement approprié du végétal sur l'espace public, tuteurage adapté à l'é étroitesse de la rue...) et **veiller au bon état des supports de fixation** installés sur mes murs et clôtures (filins, treillages...).

Nom, prénom :

Adresse postale :

Contact mail :

Tel :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à Saint-Sauvant, le.....

En double exemplaire

Le FRASS